

Walferdange, le 8 février 2024

## AVIS

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société ORONA Luxembourg S.A. a demandé l'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bereldange, 55, rue de Bridel, pour le compte des copropriétaires de la résidence.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 9 février au 22 février 2024 inclus.

Le Secrétaire,



Patrick DELMARQUE

Le Bourgmestre,



François SAUBER